

COMMUNE D'ARCAÏ

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 18 Octobre 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Arçay (Vienne), dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle n°2 de la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mr NOE Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Présents : Mmes et Mrs : NOE Alain le Maire, PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, adjoints au Maire, BENETEAU Valentin, LALANDE Patricia, PETROW Delphine, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Absents : Mmes et Mr AMIRAULT Marion et PROUX Emmanuel

Absents excusés : Mr ALLETRU Xavier,

Pouvoirs : Mr ALLETRU Xavier donne pouvoir à Mme PIMBERT Stéphanie

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Mme PETROW Delphine est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Repas du 13 Novembre pour les enfants de moins de 12 ans à 10 € et gratuit pour les moins de 3 ans

☆☆☆☆

Délibération n°2022-10-06

DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour 2022 ayant pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice sur l'opération **0049 : MAIRIE**.

Dépenses d'investissement : 21311 - op 0049 : +37 000,00€.

Dépenses d'investissement : 2151 - op 0052 : - 19 056,00 €

Recettes d'investissement : 1322 : + 17 944,00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et valide la décision modificative.

REPLACEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le remplacement de l'agent d'entretien.
La candidate proposée par Multi-Services va faire un essai d'un mois à compter du 18 Octobre 2022. Si son travail convient, la Mairie gardera cette personne.

☆☆☆☆☆

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h51.

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

Fait à Arçay,
Le 19 Octobre 2022

La secrétaire de séance
Delphine PETROW

Le Maire,
Alain NOE,

